

MAIRIE DE GRESSE EN VERCORS
Arrêté 2021-39

ARRETE DU MAIRE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles 2212.2 et 2212.4,

Le Maire de la commune de GRESSE EN VERCORS :

ARRETE

Article 1 :

Le domaine de ski nordique de GRESSE-EN-VERCORS sera ouvert, pour la saison hiver 2021-2022, à compter **du samedi 4 décembre 2021 jusqu'au dimanche 13 mars 2022.**

Article 2 :

Si la niviosité permet la poursuite des activités sur le domaine nordique, la fermeture pourrait être reportée au-delà du 13 mars 2022.

Article 3 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Il sera transmis aux destinataires ci-dessous.

- La Mairie de Gresse en Vercors
- La Préfecture de l'Isère
- Le Chef du Groupement de Gendarmerie du Trièves
- M. Jean-François MOTES, Directeur d'exploitation de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors.
- Le PGHM
- La CRS des ALPES

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à GRESSE EN VERCORS, le 02/12/2021

Le Maire, M. Jean-Marc BELLOT

